

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les biens des Congrégations

Les amis des Congrégations se sont toujours bien gardés de revenir sur ce sujet pourtant très intéressant. Mais nous devons à l'indépendance d'un de nos confrères, habituellement bien informé sur les agissements de l'Eglise, le document ci-après, qui mérite de retenir l'attention ; nous citons :

Les religieux expulsés de France, sont presque tous riches, si l'on excepte cette admirable et vertueuse association nationale des Oratoriens, qui se sont dispersés pauvres, après avoir vécu lettrés, pauvres et persécutés. Les appuis les plus républicains ne les ont pas sauvés, grâce aux intrigues de Rome.

Les Bénédictins de France ont emporté vingt-six millions, avec lesquels ils continuent l'existence de hauts seigneurs bibliophiles dans l'île de Wight.

Les Chartreux ont emporté quarante millions de francs et économisent le million annuel qu'ils donnaient jadis aux œuvres catholiques ou politiques de France. Leur distillerie est en Espagne. Mais leur finance est à Rome *via* Palestro, 39, sous la direction d'un habile moine-banquier, le Père Herbauld.

Les Franciscains, ou Frères mineurs français, ont quitté la France avec une dizaine de millions — la recette d'une année.

Les Capucins ont d'immenses ressources, dont on évalue le revenu à deux millions cinq cent mille francs. Leur procureur ou agent financier est à Rome, 71, *via* Boncompagni.

La fortune des Jésuites français est un objet de controverse. Le P. Moertens, dont les bureaux sont *via* del Seminario, 120, dans la ville des Papes, sert à chaque jésuite une rente de deux mille francs par an. Car tous les jésuites de France sont restés dans leurs provinces, où ils vivent deux par deux, en appartements privés.

Les Assomptionnistes dissous en France, par arrêté du 3 mars 1900, sont installés un peu partout ailleurs... et en France. Leur procureur est à Rome, au palais Filippini. Il s'appelle Baudouy. Il n'a pas moins de vingt comptables sous ses ordres, pour administrer un capital de cent millions et une recette annuelle qui grossit sans cesse. Le Père Bailly, supérieur général, en fait, quand il cesse d'être en nom, passe la plus grande partie de l'année en France.

Les Frères de Saint-Vincent-de-Paul, après avoir réalisé quinze millions, ont installé leur procureur romain *via* Palestro, 34, sous la direction financière du Père Maignan.

Les Lazaristes forment la plus riche des congrégations autorisées. Ils ont en Orient et en Extrême-Orient des comptoirs et des banques prospères. Les Pères Blancs ont en Afrique d'admirables propriétés. Le commerce des vins, des oranges et la fabrication de l'alcool leur donnent deux millions de rentes qui sont administrés à Rome par Dom Burjot.

Les missionnaires de l'Immaculée Conception ont fermé toutes leurs maisons de France, excepté celle de Lourdes, où ils restent sous des pseudonymes variés. Le père Delpy gère les affaires à Rome, dans les bureaux de la *via* del Vantaggio. Cet Ordre sert au Saint-Siège une rente ou impôt d'un million par an. Il a perdu ces temps derniers, un procès de quatre millions dans l'Amérique du Sud.

Les Missionnaires d'Issoudun ont quitté la France avec une réserve de sept millions sept cent mille francs. Le procureur est italien et demeure place Navone au-dessous d'une église.

Les Oblats de Marie qui dirigeaient le Sacré-Cœur de Montmartre, sont partis avec une fortune qui leur a permis de fonder à Rome une somptueuse école et un séminaire.

Les Pères du Saint-Esprit, enrichis aux missions et aux colonies françaises, ont à Rome un séminaire français où les jeunes gens élégants vont se préparer à la prêtrise. Le Père Eschbach gère les affaires de la communauté, dont le chef est Mgr le Roy, un fin Normand.

Les Salésiens italiens s'étaient installés en France. Ils ont quitté cette terre ingrate après y avoir drainé quatorze millions. Ils continuent d'ailleurs à y mendier par l'intermédiaire de leur revue mensuelle, Une dame vient de leur léguer, à Turin, trois millions de lires.

Les Sulpiciens avaient naguère la moitié des séminaires diocésains de France sous leur direction ; la moitié des évêques concordataires sort de leurs maisons. L'immense fortune de cet ordre a passé à Rome, où elle est gérée, sous un contrôle sévère, par M. Hertzog, qui est à la tête d'une pension épiscopale, où les évêques du monde entier sont accueillis et surveillés pendant leur séjour à Rome.

Cette énumération démontre que les Ordres religieux d'hommes ont installé leurs caisses à Rome. Mais les paiements des coupons prouvent que les valeurs contenues dans les portefeuilles sont encore des valeurs françaises.

Si on entrait dans le détail, on verrait comment les congrégations de femmes, plus craintives ou plus rancunières, ont placé leurs fortunes en titres belges ou anglais.

Il est absolument inutile d'ajouter le moindre commentaire. La démonstration est suffisamment faite que l'Etat n'a pas rempli ses caisses avec le produit de la vente des biens congréganistes, et que les pauvres religieux que l'on essayait de nous représenter comme de malheureux vagabonds, couchant à la belle étoile, sur les chemins de l'exil, sont tous de gros rentiers ou de grands propriétaires, plus préoccupés d'accroître leur patrimoine que de remplir la mission de solidarité sociale que leur a léguée le sublime rêveur de Galilée.

Les troubles en Russie

Le 21 octobre a éclaté la grève des employés de chemins de fer de Riazan à l'Oural. La circulation des trains est arrêtée.

Les grévistes exigent la liberté de la presse et de la parole et la journée de huit heures.

La situation à Moscou est très critique. Il règne une extrême surexcitation dans la population ouvrière, même parmi les groupes jusqu'à présent hostiles à toutes les grèves. Plusieurs de ces groupes, comme les ébénistes et les tapissiers, commentent la grève. On a des craintes sérieuses de l'extension de la grève à tout le réseau des chemins de fer de Moscou et à différents autres réseaux, même celui de Pétersbourg.

La grève des chemins de fer de la ville de Moscou souffre du manque de viande dont la cherté est excessive, par suite de l'interruption de la circulation des trains.

En prévision de l'extension de la grève des chemins de fer du réseau de Saint-Petersbourg et de désordres possibles, deux régiments de cosaques ont été appelés en toute hâte. Le personnel du chemin de fer de Nijni-Novgorod-Romanow est aussi en grève.

L'information publiée par certains journaux suivant laquelle le grand-duc Vladimir a démissionné de ses fonctions, est controuvée.

Dans les sphères compétentes, on assure que la grève des chemins de fer de Moscou constitue un simple essai de manœuvre politique pour l'organisation et la vérification des forces des grévistes en vue d'une grève générale, qui est projetée pour la fin de l'année, de toutes les lignes aboutissant à Moscou et à Saint-Petersbourg, dans le but de créer dans ces villes une diète de vivres.

Les indices de l'extension de la grève des chemins de fer se multiplient. La situation intérieure, politique et économique de la Russie préoccupe beaucoup les sphères officielles qui se demandent laquelle, d'une direction réactionnaire ou d'une direction libérale, peut le mieux remédier à la situation.

On a quelques motifs de craindre que les classes libérales de la nation ne permettent pas la réalisation de la Douma d'Empire dans la forme et dans les conditions actuelles.

LES DIEUX S'EN VONT !

Les dieux prennent, les uns après les autres, la poudre d'escampote. Ils le font sans pudeur, avec une désinvolture choquante. Ils pourraient filer à l'anglaise discrètement et sans bruit, comme des gens bien élevés, qui savent masquer l'incorrection de leur conduite. Au lieu de cela, ils s'en vont en faisant claquer les portes, causant à la fois du tapage et du scandale.

Jusqu'à présent, il existait une divinité mystérieuse et redoutable, qu'on représentait sous des traits rigides, à peine animés par un faible sourire énigmatique, et qui se nommait le Secret diplomatique. Cette divinité s'est muée depuis huit jours en cascadeuse effrénée. Jamais même au temps où Mlles Grille d'Egout, Môme Fromage, Rayon d'Or et la Goulue levaient la jambe en choeur à l'ancien Moulin-Rouge, le public n'avait assisté à une pareille exhibition de dessous ! On a maintenant une drôle de façon de comprendre la diplomatie ! C'est assez regrettable, en somme, car les représentants des puissances étrangères hésiteront désormais à nous faire des confidences, cédant à la crainte de les voir s'étaler quelques semaines plus tard à la première page des journaux bien informés ! Sans compter que les gazetiers qui publient ces ragots servent singulièrement la cause de la France, en faisant d'elle une vaste loge de Mme Gibou ! Ça doit nous causer au dehors un bien énorme !

Un Vagabond

Je ne veux pas vous parler de ce fameux professeur d'agrégation qui a mis en joie tout Paris, avec la France entière.

J'arriverais un peu tard pour apprécier les hauts faits de cet éminentement sympathique garçon. Tout au plus me permettra-t-on de dire qu'un jeune homme capable de se moquer si allègrement de la magistrature de notre pays a droit à la reconnaissance des honnêtes gens.

Elle se moque assez de nous, la susdite magistrature ! On peut lui rendre la pareille de temps à autre.

Mais encore une fois, mon intention n'est pas de revenir sur cette affaire intéressante, et en fait de vagabond, je voulais vous entretenir un moment de ce grand coureur de Guif-Stream.

On prête à ce vieux et bienfaisant courant d'eau chaude la mauvaise et fâcheuse intention de changer l'itinéraire de sa promenade habituelle. Cette assertion nous est venue d'un navigateur allemand, lequel a prétendu avoir rencontré sur son chemin le nommé Guif-Stream, dans des parages où il n'avait pas jusqu'ici, l'habitude de fréquenter.

De là à conclure qu'une perturbation générale allait se produire, il n'y avait qu'un pas.

Naturellement, les savants se sont empressés de dire leur mot, à propos de cet événement, et, comme toujours, ces hommes graves n'ont pas pu se mettre d'accord.

Les uns assurent que nous n'aurions pas du tout à souffrir de la frasca du Guif-Stream.

Les autres affirment, au contraire, que ce serait pour nous la pire des calamités, et qu'immediatement le nord de la France deviendrait semblable à la Terre-de-Feu, ainsi nommée parce qu'on y gèle du matin au soir et du soir au matin.

L'ours blanc roderait sur les vieux remparts de Lille.

Les baleines prendraient leurs ébats au large de Calais...

Des bandes de phoques joueraient à cache-cache sur la plage de Berck, ce qui serait une grande victoire réactionnaire, puisque depuis le récent voyage de l'auguste chef de la maison de France, ces animaux sont tous devenus orléanistes.

Qui jamais se serait douté des con-

séquences politiques du vagabondage d'un vieux courant d'eau chaude de qui la conduite, jusqu'à présent, avait toujours été correcte ? Cela jette un froid.

L'imagination du Gendarme

Si le gendarme est sans pitié, il n'est point sans imagination. La preuve en est qu'un maréchal-des-logis de gendarmerie vient d'inventer un procédé tout à fait curieux pour permettre à ses collègues de reconnaître l'identité des malfaiteurs : c'est, si l'on peut dire, l'identification par la morsure.

Dernièrement, des cambrioleurs s'introduisirent chez une brave dame de Fismes, dans la Marne, et en ressortirent sans laisser aucune trace utile de leur passage.

Le maréchal-des-logis chargé de l'enquête, M. Caudron, en cherchant dans la maison quelque indice révélateur, aperçut un tas de pommes. Ce fut un trait de lumière, de génie ! Il prit un à un les fruits, les examina et finit par en trouver un dans lequel on avait mordu : l'empreinte, toute fraîche, révéla une dentition très défectueuse et assez particulière.

Après s'être assuré que la pomme n'avait pas été jetée là par un des habitants de la maison, il partit en campagne emportant avec lui quelques pommes.

Le lendemain, il rencontra dans une commune voisine, deux individus de mauvaise mine qui lui parurent particulièrement suspects. Il entra en conversation avec eux et, finalement leur offrit une pomme.

A peine l'un d'eux avait-il mordu au fruit, que le gendarme le lui arrachait des mains, ou plutôt des dents, et comparait la seconde empreinte avec la première. Une concordance absolue ne lui laissait aucun doute, et sans permettre au personnage de revenir de sa stupéfaction, il l'arrêtait, ainsi d'ailleurs que son compagnon.

La pomme, qui perdit notre mère Eve, avait trahi aussi le cambrioleur de Fismes.

M. Bertillon, qui a inventé l'identification par l'empreinte du pouce, n'avait pas prévu celle-là !

INFORMATIONS

Elections législatives du 22 octobre

ARDECHE
1^{re} circonscription de Privas
Inscrits : 16.508. — Votants : 11.550
MM. Bourelly, chef du cabinet civil du ministre de la guerre, rad. soc., élu... 6.150
Docteur Fombarlet, rad... 2.815
Trompant, filateur, rad... 2.305
Voix diverses..... 32

Il s'agissait de remplacer M. Albert Le Roy, député radical décédé, qui avait été élu la première fois le 9 octobre 1904 par 7.686 voix sans concurrent.

BASSES-PYRÉNÉES

2^e circonscription de Bayonne
Inscrits : 12.545. — Votants : 9.883
MM. Guichenné, avocat, cons. général libéral élu.... 5.788
Docteur Mendiondo, cons. général, républicain... 4.095

Il s'agissait de remplacer M. Harriague Saint-Martin, député républicain progressiste décédé. Membre de la Chambre depuis 1893, M. Harriague Saint-Martin avait été réélu en 1902 par 8.682 voix sans concurrent.

Le voyage de M. Loubet en Espagne

Le président de la République est parti dimanche matin pour se rendre en Espagne. A la gare du quai d'Orsay qui était décorée avec un goût exquis, se trouvaient toutes les notabilités politiques.

Le train présidentiel est parti à

10 h. 5. Les personnes qui accompagnent M. Loubet dans son voyage sont :

MM. Rouvier, Abel Combarieu, le général Dubois, Mollard, Henry Poulet, le capitaine de vaisseau Huguet, les colonels Reibel et Roulet, le commandant Lacoste et M. Paul Loubet.

Sur tout le parcours, aux Aubrais, à Saint-Pierre-des-Corps, à Poitiers, à Angoulême, le président a été salué par les autorités locales. A Bordeaux, la gare est remplie par une foule enthousiaste qui fait une chaleureuse ovation à M. Loubet quand le train présidentiel arrive à 5 h. 40.

Le train est reparti à 5 h. 50 au milieu des acclamations.

Le président Loubet est arrivé lundi soir à 3 heures à Madrid où une réception grandiose lui a été faite.

Le roi en uniforme de capitaine-général attendait à la gare, quand M. Loubet descendit du train, le roi s'avança et lui donna une chaleureuse accolade.

La foule est énorme : les vivats sont unanimes. La réception a soulevé un enthousiasme indescriptible parmi la population.

La séparation

Les membres de la commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi de séparation voté par la Chambre, ont demandé au ministre des cultes de leur renseigner sur les conséquences financières de ce projet.

M. Bienvendu-Martin a immédiatement adressé aux préfets une circulaire les priant d'établir dans leurs départements respectifs un état des répercussions financières de la séparation sur les budgets départementaux et communaux. La plus grande diligence a été recommandée aux préfets, de façon à ce que la commission sénatoriale puisse, dès avant la rentrée du Parlement, avoir son opinion faite sur ce point.

Le nouveau tarif des lettres

On sait que, dans le projet de loi de finances, figure une disposition fixant au 16 janvier prochain l'application du nouveau tarif postal. Cette réforme entraînera tout d'abord une diminution de recettes évaluée à près de 25 millions de francs.

Le projet de budget ne prévoit pas les ressources nécessaires pour combler ce déficit. Le ministre des finances a expliqué, en effet, qu'on ne peut faire état dans un projet de budget que des lois déjà promulguées. Mais il résulte d'une lettre écrite par M. Merlou au président de la commission du budget que le ministre des finances se propose de parer à ce déficit en affectant à la réforme postale une partie de l'excédent de recettes de l'exercice 1904, lequel excédent, dit-il, n'est pas inférieur à 80 millions. Il n'y a donc pas lieu de prévoir de ce fait l'établissement d'impôts nouveaux.

Divorce par consentement mutuel

MM. Paul et Victor Marguerite viennent de recevoir, au sujet de leur pièce, *le Cœur et la Lot*, représentée à l'Odéon, de M. Bulot, procureur général, la lettre suivante :

« Messieurs,
J'ai retrouvé dans *le Cœur et la Lot*, présentée sous une forme plus saisissante, des idées dont nous nous sommes souvent entretenus et qui font leur chemin grâce à vos efforts. En attendant une réforme plus complète, si vous obtenez la suppression du deuxième paragraphe de l'article 24 du Code civil, qui permet au juge de décider qu'il y a eu pardon et conciliation, malgré les réclamations de l'époux demandeur — alors que celui-ci doit le savoir mieux que le magistrat le plus éclairé et le plus prudent — la suppression des enquêtes écrites et de la publicité des audiences et le rétablissement du divorce par consentement mutuel, vous auriez rendu à la cause de l'humanité un signalé service.

» BULOT ».

Petites Nouvelles

On annonce que l'empereur Guillaume rendrait visite au pape au printemps prochain.

— Dimanche a eu lieu à Montréjeu l'inauguration du buste du sénateur Valentin Abeille. M. Ruau, ministre de l'agriculture, présidait assisté de M. Léon Bourgeois.

— La distribution solennelle des récompenses de l'exposition de Liège a eu lieu samedi, sous la présidence du prince et de la princesse Albert.

— Le County-Council a promis de rendre sa visite au Conseil municipal de Paris dans le courant de l'hiver prochain.

— Malgré l'opposition du parti réactionnaire, M. Witte est nommé premier ministre de Russie.

— L'amiral Togo a fait samedi son entrée solennelle à Tokio, pour annoncer à l'empereur le retour de la flotte. L'amiral Togo et ses officiers ont été l'objet d'enthousiastes ovations de la part de la foule.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès de la *Dépêche* :

Mais ceux qui ne répudient pas la politique de revanche, ceux qui veulent que la France, guettant les occasions, soit toujours prête à bondir sur l'Allemagne pour déchirer par la force le traité de Francfort, comment peuvent-ils condamner la politique de M. Delcassé ? Je ne le comprends pas, il nous menait à la guerre ; mais ils prétendent, eux, qu'elle est la solution nécessaire. Il avait combiné toute sa politique pour isoler l'Allemagne, pour assurer à la France l'alliance de l'Angleterre, la neutralité bienveillante de l'Italie, et il nous avait conduits au seuil même du conflit, car l'Allemagne était toute prête à se dégarer par un geste brusque du filet dont M. Delcassé l'enveloppait. Mais en vérité ceux qui veulent la guerre de revanche s'imaginent-ils qu'elle n'a pas besoin d'être préparée par de longues combinaisons diplomatiques et comment se fait-il qu'ils reculent devant l'opération décisive au moment même où elle a le plus de chance de succès.

De M. Lucien Victor-Meunier, dans la *France du Sud-Ouest* :

Quoi ! ne voyons-nous pas, à l'heure actuelle, car le terrain de la lutte s'élargit et se précise sans cesse, le pape et l'empereur allemand se rejoindre et s'unir, eux qui représentent le principe d'autorité, eux qui sont le passé, contre la France qui représente le principe républicain, qui est l'avenir ?

Nous nous résumons d'un mot. La séparation entre les Eglises et l'Etat français mettra fin à cette fiction funeste qui a fait trop longtemps considérer comme fonctionnaires français ceux qui ne sont en réalité que les agents du pouvoir étranger qui siège au Vatican ; elle délivrera la France de toute tutelle, elle la mettra à l'abri de ces ingérences, de ces immixtions qui lui ont été si fatales.

Non ! non ! non ! quoi que puissent dire les cléricaux pour égarer, troubler, tromper les consciences, la question de la séparation n'est pas une question religieuse, c'est une question politique, de politique républicaine et de politique nationale !

Revue de la presse locale

De M. Salomon, dans le *Réformateur* :

Nous sommes également éloignés de ceux qui trouvent que tout est pour le mieux et de ceux qui trouvent que tout est pour le pire. Et sans être un chauvin endurci, nous trouvons surtout supérieurement détestable cette idée qui vient de s'exprimer de façon si tapageuse, si insolite et si inopportune : que pour servir le progrès il fallait renoncer à servir sa patrie — que le soldat, pour mieux marquer son horreur du meurtre devait d'abord se constituer le meurtrier de ses chefs.

Du *Quercinois* :

En vérité qui pourrait croire qu'une fois détachée des liens du Concordat, l'Eglise catholique verra s'ouvrir de

vant elle une ère de liberté ? La loi nouvelle nous débarrassera bien de quelque chose, mais ce sera à la manière du voleur de grand chemin : elle nous débarrassera des évêchés, des presbytères, des séminaires et de l'indemnité due aux prêtres ; et si, pour quelque temps encore, elle nous laisse la simple jouissance des églises et du mobilier qui les garnit, cette jouissance sera tout à fait conditionnelle et des plus précaires.

CHRONIQUE LOCALE

Le port de la tenue

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire qui règle les conditions dans lesquelles les officiers de réserve et de l'armée territoriale seront autorisés à revêtir la tenue militaire. Cette circulaire est ainsi conçue :

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont autorisés à se présenter en uniforme à toutes les revues, réunions, fêtes, cérémonies officielles ou non officielles, à l'exception des réunions publiques ou privées ayant un caractère politique ou électoral.

Ils ne doivent jamais revêtir l'uniforme dans l'exercice de leur profession. Le port de l'uniforme est obligatoire toutes les fois qu'ils sont convoqués par l'autorité militaire, pour raisons de service et lorsqu'ils assistent aux séances d'une école d'instruction.

Toutefois, l'autorité militaire peut autoriser, si elle le juge utile, les officiers de réserve et de l'armée territoriale à assister en tenue civile à certaines conférences et même à certains exercices de cadres.

Lorsqu'ils revêtent leur uniforme, ces officiers doivent toujours être en tenue régulière. En cas d'abus ou de tenue irrégulière, la faculté de porter la tenue en dehors du service pourra être interdite par l'autorité militaire aux officiers signalés à son attention.

CAHORS

Les Tramways au Conseil général

Deux séances orageuses, après plusieurs réunions non moins orageuses, dit-on, de la commission des Travaux publics. Et pas de solution, du moins de solution définitive. A vrai dire même, on n'est guère plus avancé.

Avant la session qui vient d'avoir lieu, tous les Conseillers généraux étaient d'avis que la vie économique de notre département serait accrue par la construction d'un réseau de tramways, qu'il y a le plus grand intérêt pour notre pays à avoir le plus grand nombre possible de voies de communication, etc...

Et c'est une opinion tellement générale qu'il ne paraissait pas absolument indispensable de réunir l'assemblée départementale pour le déclarer. Or, il semble bien résulter des débats et des votes que le Conseil général n'a abouti qu'à cette déclaration.

Pourquoi n'a-t-on pu parvenir à une solution ferme ? Pourquoi l'impossibilité de toute décision définitive et précise était-elle prévue par certains conseillers généraux, éclairés par leur expérience des affaires publiques et des travaux de l'assemblée auxquels ils apportent depuis longtemps leur collaboration ?

Parce que la procédure adoptée était en tous points déficiente.

On a présenté au Conseil général une proposition de construction d'un réseau départemental de tramways

et par l'organe du rapporteur de la commission des travaux publics, on lui a dit : « Construisez, vous devez construire ces lignes que les populations désirent ».

Sans doute, des études ont été faites en vue de ces travaux, on a, nous le pensons, consciencieusement employé les 10 000 francs votés dans ce but au cours de précédentes sessions.

Ces études étaient-elles « au point » pour être soumises à la délibération du Conseil général ?

Les discussions auxquelles nous avons assisté ne l'ont point démontré ; celles qui, paraît-il, ont animé les séances de la commission des travaux publics n'ont apporté aux débats de l'assemblée ni ordre, ni grande précision.

Sans se préoccuper des ressources départementales, la commission des travaux publics a « dessaisi » la commission des finances de ses attributions, de ses droits, de ses responsabilités, et a voulu engager, sans autre examen des sommes considérables décorées du nom de « disponibilités ».

La commission des finances, par l'organe de plusieurs de ses membres, MM. Malvy, Pauliac, Talou, a revendiqué ses droits et a prouvé que les conclusions de la commission des travaux publics ne devaient point porter sur les « voies et moyens ».

Que n'avait-on procédé avec plus de prudence ? Tandis que le projet du réseau était étudié par l'Administration, que ne consultait-on officieusement les concessionnaires éventuels ?

L'Administration s'est, sans aucun doute, tenue en garde contre toutes préoccupations étrangères à l'intérêt général du département. Mais l'Administration, c'est... l'Administration et les concessionnaires sont des gens pratiques, des gens d'affaires dont le principal, sinon l'unique et légitime souci, est d'exploiter une ou plusieurs lignes pouvant procurer des bénéfices ; car l'on ne trouvera jamais des concessionnaires pour des lignes... sans profit.

Or la commission des travaux publics a-t-elle fait appeler devant elle tel ou tel concessionnaire ? L'assemblée pouvait-elle avoir, nous ne disons pas l'assurance — nous n'en sommes pas encore à la période des conventions et des traités — mais la présomption que les tracés proposés seraient adoptés en principe par l'un des concessionnaires dont le concours semble jusqu'ici s'offrir ?

Il nous semble que les « conversations » d'un caractère officieux, « diplomatique », prévoyant, auraient dû être conduites parallèlement aux études du projet.

Elles devaient avoir une influence sur ces études, comme les projets administratifs doivent avoir fatalement une influence sur les offres ou le refus de concours des concessionnaires.

Parallèlement encore à cette première « marche parallèle », la commission des finances devait examiner la situation budgétaire départementale et présenter au Conseil général des propositions précises au sujet de l'emploi ou de la création des ressources.

Ainsi éclairé sur ses « probabilités » financières, le Conseil général en aurait définitivement déterminé l'origine, le quantum, la durée de leur mise en recouvrement et leur emploi.

Ce point si important arrêté, les débats auraient pu porter sur l'examen comparatif du tracé présenté par l'ingénieur en chef et des avis fournis par les futurs concessionnaires sur la productivité éventuelle des diverses lignes.

La question ainsi posée et ainsi circonscrite, aurait, nous semble-t-il, reçu sans grande peine une solution. On n'a point ainsi procédé : l'évé-

nement a démontré qu'on avait eu tort.

Rien n'est perdu cependant : car la question reviendra en avril et sera certainement solutionnée.

Nous sommes, ici, des partisans très convaincus des tramways et nous allons étudier cette question si importante.

Nous prêterons notre concours à toutes les bonnes volontés.

UNE PROTESTATION DE M. TALOU

Notre ami, M. Ernest Talou, nous communique la lettre suivante qu'il adresse au Directeur de l'Union Républicaine :

Toulouse, le 22 Octobre 1905.

A Monsieur le Directeur de l'Union Républicaine du Lot :

Monsieur le Directeur,

Je lis à l'instant dans votre numéro d'aujourd'hui les lignes suivantes :

« Nota. — Il est à noter que l'ajournement de la question des tramways a été voté à l'unanimité moins cinq voix, celles de MM. Malvy fils, Béral, Rey, Boudou et de Monzie. »

J'ai à plusieurs reprises, mais en vain, après les votes sur les conclusions de la commission des Travaux publics et l'addition Pauliac, réclamé la réunion immédiate de la commission des Finances et par suite la continuation de la session, ainsi qu'en peut faire foi le compte rendu sténographique officiel de la séance du 19 octobre.

Aux votes à main levée sur les demandes d'ajournement en août et en avril, j'ai voté CONTRE ces deux propositions.

Je vous prie d'insérer dans votre plus prochain numéro la présente rectification, conforme, elle, à la vérité. Votre bonne foi est en défaut. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations.

Ernest TALOU,
Conseiller général du Lot.

Conclusion

M. Marmiesse change de ton ! D'agressif et quelque peu méchant, il devient mielleux et... flatteur.

Continuer la polémique dans ces conditions serait cruel et nous tenons à conserver notre « bonne réputation » ! Nous mettons donc le point final... jusqu'à nouvel ordre.

L'HOTEL DES POSTES

Une mauvaise affaire

Les récits les plus invraisemblables circulent au sujet des manœuvres employées pour imposer à la population de Cahors l'Hôtel des Postes sur l'emplacement des écuries de l'hôtel du Lion d'Or.

M. l'architecte diocésain, d'arrondissement et de la ville, a déclaré que depuis 7 ans il travaillait à ce projet et à ces plans.

Il est certain que les Conseils municipaux précédents — pas plus que le Conseil actuel — n'ont jamais décidé de faire cette construction à cet endroit.

Qui donc a commandé à l'architecte diocésain le travail colossal qu'il dit avoir fait depuis 1898 ?

Qui donc lui paiera ce travail si, comme nous l'espérons, la réprobation publique fait avorter l'étrange combinaison que l'on connaît ?

Sera-ce la ville ?
Sera-ce M. Combelles ?
Sera-ce M. Costes qui, très loyalement, déclare à qui veut l'entendre, qu'il ne commanda jamais rien et que ce projet est le produit de l'imagination fertile des intéressés ?

Autre question que nous posons pour la seconde fois :

Comment se fait-il qu'après avoir obtenu du Conseil municipal, au mois d'août dernier, le vote tout platonique et de principe, de la construction d'un Hôtel des Postes, on ait mis, quelques semaines après, l'Assemblée communale en présence d'un projet dont elle n'avait pas commandé l'étude, — étude qu'on tenait toute prête dans l'ombre depuis 7 ans, et qu'on voulait faire AVALER EN 5 MINUTES ?

Comment expliquer qu'à l'insu du Conseil municipal, MM. Combelles et Toulouse, de concert, aient fait à Paris des démarches nombreuses pour faire approuver par l'Administration un projet que le Conseil municipal ne connaissait pas ?

C'est par un procédé confinant à la prestidigitation qu'on a essayé et qu'on essaye d'embarquer la ville dans une aventure désastreuse et impopulaire au plus haut degré.

Quelles sont donc les raisons qui imposent subitement une si grande précipitation pour une affaire aussi grave ?

Pourquoi ne pas nommer une commission municipale chargée de recevoir les offres de propriétaires, d'étudier l'emplacement le plus conforme aux intérêts du commerce local et de tous les habitants ?

Le marché couvert n'est-il pas d'une plus grande urgence ?

Et cette insoluble question des eaux, qu'en fait-on ? Songe-t-on qu'il y a tout un quartier de la ville qui tire la langue durant 6 mois de l'année. Et puis, n'a-t-on pas constaté la mauvaise canalisation, samedi, au moment de l'incendie ?

La République serait-elle menacée, parce qu'on étudiera pendant quelques semaines encore sérieusement et au grand jour, cette question capitale de l'emplacement de l'Hôtel des Postes ?

Mais, qui donc commande dans notre ville ? Est-ce notre maire ou M. l'architecte diocésain ? Mais quels sont les intérêts que doivent défendre la municipalité et le Conseil municipal ? Sont-ce ceux des contribuables ou ceux d'un ami ?

C'est pourquoi nous répétons ce que nous disions samedi.

Un pétitionnement s'impose : il faut que les Cahorciens soient appelés — tous — à dire leurs sentiments sur cette question de construction que rien ne justifie si ce n'est l'intérêt particulier.

Ce pétitionnement va circuler : que tous ceux qui ont conscience qu'affirmer nettement leur sentiment est un devoir, donnent leur approbation. Et cette approbation sera une sanction.

LOUIS BONNET.

A PROPOS DE L'INCENDIE

Le violent incendie qui se déclara samedi à midi dans la maison Périé, située rue St-Barthélemy, a permis aux habitants du quartier Labarre de prouver aux autorités présentes sur les lieux, que leurs doléances au sujet du manque d'eau n'étaient pas dépourvues de raison.

Ils ont malheureusement un argument triste, pour réclamer enfin la construction de la nouvelle canalisation dont on parle et qu'on ne fait pas.

Pour combattre l'incendie, en effet, les efforts des dévoués pompiers et des courageux militaires du 7^e sont toujours vains quand l'eau fait défaut. Et c'était — hélas ! — le cas, samedi, dans la rue St-Barthélemy.

Un grand nombre de courageux citoyens voyaient leurs efforts inutiles, impuissants pour arrêter les progrès du feu, parce qu'il n'y avait pas

suffisamment d'eau ; et cela a duré pendant trois quarts d'heure environ. Le quartier Labarre qui s'étend de l'octroi et va jusqu'à la rue Feydel, peut donc réclamer avec juste raison en fournissant aujourd'hui un argument irréfutable en faveur de leur thèse : le quartier n'a pas d'eau.

Et tout naturellement, une réflexion s'est imposée dans l'esprit de chacun, de tous ceux qui étaient sur les lieux du sinistre : « Qu'est-ce qui se serait produit, si cet incendie se fut produit au plus fort de l'été ? »

Nous ne commenterons pas davantage ; le triste argument que la fatalité a fourni à tous, samedi, est bien plus que suffisant.

LOUIS BONNET.

AU LYCÉE

Nous sommes heureux de constater de quels soins les élèves de notre Lycée sont l'objet de la part de l'Administration qui ne néglige rien pour donner aux élèves et l'utile et le confortable.

Comme nous sommes loin du vieux Lycée, dont les murs maussades et les salles froides donnaient aux potaches de l'époque l'impression ou d'une vieille caserne ou d'une prison !

Aujourd'hui, tout est transformé : les salles humides, les couleurs sombres, le réfectoire solennel où sous peine de pensum et de retenue, l'on devait par le silence observer un respect exagéré du vieux lieu, les anciens dortoirs aux planchers disjointes et vermoulus, tout est remplacé par des salles coquettes, aérées, éclairées.

Et la saine discipline également a été supprimée du règlement lycéen pour laisser dans ces nouveaux locaux s'épancher la joviale exubérance d'une jeunesse gaie.

C'est ce que nous avons pu constater lundi soir dans notre Lycée transformé où nous avons été invités pour nous rendre compte des améliorations apportées au sort des potaches.

Nous en sommes sortis ravis, émerveillés, car à côté des dortoirs, du réfectoire, — si intelligemment égayé par de nombreuses affiches artistiques, — des salles d'études ou de classes excellentement installées, nous avons pu voir aussi combien les soins physiques sont prescrits, surveillés et observés.

Ainsi, une innovation qui est un vrai chef-d'œuvre mérite d'être signalée : c'est l'installation d'une salle de bains-douches.

A l'époque, lointaine déjà, c'étaient des baquets de 40 centimètres de diamètre environ, qui servaient pour le nettoyage des élèves ; et tous les 15 jours, la théorie des élèves se rendait dans un couloir et procédait à une ablation... des pieds.

Aujourd'hui, grâce à l'excellente administration qui préside avec tant d'autorité et de zèle, le distingué proviseur du Lycée, M. Gazel, qu'assistent avec tant de dévouement et d'intelligence de précieux collaborateurs tels que MM. Lamy, censeur, Gibert, économiste et Périé, sous-économiste, les baquets-pieds ont disparu et sont remplacés par des bains-douches dont l'installation et l'entretien sont dignes de tous les éloges.

Dans une salle parfaitement aérée sont établies 6 cabines divisées chacune en 2 compartiments : dans l'un a lieu le dévêtement, dans l'autre le bain.

D'une grande chaudière placée dans un coin de la salle et par le moyen de tuyaux d'eau froide et d'eau chaude, l'eau réglée à une température normale, par un ingénieux appareil, s'écoule dans chaque cabine par la large pomme à arrosoir installée au-dessus de la cabine.

Cette innovation est du goût le

meilleur et mérite d'être envisagée avec considération par les parents des nombreux élèves enchantés de toutes ces améliorations pour lesquelles nous le répétons, M. le proviseur du Lycée, M. l'économiste et tous leurs collaborateurs méritent des félicitations sincères.

Justice

M. Beyreau, juge suppléant au tribunal de Gourdon, est nommé substitut du Procureur de la République à Saint-Gaudens.

Par décret, M. de Andreis, procureur de la République à Figeac, est nommé en la même qualité à Tulle. Il est remplacé à Figeac par M. Lagarde substitut du procureur de Périgueux.

MM. de Andreis et Lagarde ont tous deux été substitués du procureur de la République de notre ville, où ils comptent de nombreux amis.

Nous adressons à ces deux magistrats nos plus vives félicitations pour l'avancement qu'ils reçoivent.

Au 7^e

M. Joffray, capitaine au 7^e de ligne vient de subir avec succès les épreuves du concours pour l'intendance militaire.

Enseignement Primaire

Par arrêté préfectoral, en date du 20 octobre courant, sont nommés instituteurs et institutrices :

MM. Soulié, de Saint-Aureil (Castelnau), à Lacamdourcet ; Blacard, adjoint à Vayrac, à Sabadel (Latronquière) ; Arènes, de Dégagnac, à Teysseil ; Reynaud, de Teysseil à Dégagnac.

Mmes Soulié, de Saint-Aureil (Castelnau), à Lacamdourcet ; Germain de Vaysse (Lherm) à Saint-Aureil (Castelnau) ; Lugol, de Limogne, adjointe à Catus ; Ouvrieu, de Vers, à Limogne ; Blacard, adjointe à Vayrac, à Sabadel (Latronquière) ; Lavayssié, adjointe à Souillac, à Martel (école maternelle).

Contributions Indirectes

Voici d'après l'Officiel la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants, et des stocks existant chez les marchands en gros, pendant le mois de septembre, dans le département du Lot.

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 6960 hectolitres ; Stock commercial à la fin de septembre : 8935 hectolitres.

Association des Agents des Postes

Les membres du groupe Quercyinois de l'Association Générale des Agents des Postes et des Télégraphes, réunis le 22 octobre à l'Hôtel-de-Ville de Cahors, ont adopté un ordre du jour par lequel ils s'associent complètement aux conclusions du rapport de l'Association Générale, félicitent les camarades du conseil au sujet de l'enquête faite en vue de faire connaître les causes de la crise postale et d'en indiquer le remède, les engagent à agir avec vigueur auprès du gouvernement pour obtenir la réalisation des réformes réclamées par le personnel et le public, assurent M. Dubief et M. Bérard de leur dévouement à la République.

Tribunal correctionnel

Audience du 23 Septembre 1905

VOI.

Le jeune Delibes Louis, âgé de 15 ans, demeurant au Montat, est prévenu de vol d'aliments et d'ustensiles de cuisine. Après plaidoirie de M^e Besse Pierre, le Tribunal, vu son jeune âge, le relaxe des fins de la poursuite.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 40

LES OUBLIETTES

DU
VIEUX LOUVRE

PAR
HENRI AUGU

DEUXIÈME PARTIE

La Tête qui parle

IV

La tête coupée

— Qu'est ce que cela ? demanda le capitaine.

— Sous ce drap sanglant est une tête que tu reconnaitras.

— Mordieux, je n'ai pas peur d'une tête.

— Même d'une de celles que tu as coupées, étant écorcheurs des grandes bandes ?

— Et si c'était la tienne propre ?

— Ma tête, à moi ?... Sandious ! Vous voulez rire.

— Tu la questionneras. Simon tremblait de tous ses membres. — C'est la mienne qu'il verra, murmura-t-il.

mura-t-il blême d'effroi. Le docteur noir invita La Bourrade à s'approcher de la balustrade qui entourait la table.

A peine celui-ci fut-il à la place indiquée, qu'un ressort jeta, et qu'un moyen d'un crampon de fer il se sentit pris comme dans un étau. Ses bras même étaient collés au corps.

Cela ne fit que faire rire le docteur. Le magicien décrivit ensuite, avec sa baguette, trois cercles autour de la tête, en prononçant des paroles cabalistiques.

— Par Abraxas ! prononça-t-il enfin, je t'ordonne de parler.

Et il souleva le voile.

A peine La Bourrade eut-il fixé les yeux sur l'horrible objet, qu'il poussa un cri, détourna les yeux et voulut s'enfuir.

— Ce n'est plus la mienne, bégaya Simon stupéfait.

C'était la propre tête de La Bourrade, avec ses cheveux et sa barbe roussâtre. Elle reposait, grimaçante, roulant des yeux sinistres sur un plateau plein de sang.

— Regarde ! fit le magicien.

— Je ne veux pas voir hurlait l'ancien écorcheur, laissez-moi fuir !

— Impossible ! Il faut regarder et questionner.

— Mais c'est horrible... C'est ma propre tête coupée !

Et le misérable cherchait en vain à

tourner le visage d'un autre côté. En riant de son rire satanique, Méphistophélès lui maintenait la tête dans la direction de la tête sanglante.

La Bourrade voulut plusieurs fois se couvrir des yeux de ses mains ; mais ses bras et ses mains, on le sait, étaient comme rivés le long de son corps.

— Regarde et interroge ! dit encore le magicien.

— Je n'ose...

— Je ferai la demande pour toi. Tête sanglante, veux-tu m'indiquer de talisman que je cherche ?

Les lèvres de la tête coupée remuèrent et il sortit une voix cavernueuse.

— Si tu réponds d'abord à mes questions, dit-elle, dusses-tu même t'accuser d'un crime.

— Et si je ne réponds pas ?

— Silence ou mensonge, tu resteras cloué à cette place.

— Parle !

— Que sais-tu sur la naissance de Marie ?

— C'est la fille d'Isaure l'Espannole, tuée par moi sur l'ordre de Dammartin.

— Le chef des Compagnies d'écorcheurs.

— Lâchez-moi !

— Réponds encore : on a dépoilé cette nuit un Anglais au pied de la butte Montmartre.

— Ce n'est pas moi.

— Qui l'a volé ?

— Bertram le clerc et quelques autres.

Laissez-moi partir.

— Tu ne veux donc pas le talisman ?

— Non, non, je veux sortir.

Le magicien recouvrit la tête coupée et délivra La Bourrade.

Celui-ci s'enfuit aux éclats de rire de Méphistophélès.

— A toi, maintenant ! dit le docteur noir à Simon.

— A moi ? s'écria Sac-à-Vin les jambes flageolantes. Par pitié ne me montrez plus ma tête coupée.

— Je veux dire que j'ai à te charger d'une mission.

— Laquelle ? demanda le coupe-jarret un peu rassuré.

— Parle !

— Villon est l'ami de Bertram qui a volé l'Anglais ?

— Il l'était du moins.

— Et il sait où le trouver ?

— Je le pense.

Cherche donc Villon partout. Tu lui diras que je l'attends. Va !

A peine l'affidé de La Bourrade eut-il disparu que survint le médecin Coictier.

— Cher maître, dit vivement ce dernier en s'adressant au docteur, il faut sauver Marcel.

— J'y songe bien comme vous.

— Par un gardien, j'ai appris qu'on venait de le conduire à la Tour de l'Orgeuil.

— Ne savez-vous pas le chemin des souterrains ?

— Marcel a la lime et les clés.

— En voici d'autres, dit le docteur en allant prendre les objets.

— Je le délivrerai ! s'écria Coictier en serrant avec force les précieux engins et en se précipitant vers la porte.

— Son ami le retint.

— Puisque vous avez été du côté du Louvre, lui dit-il, sait-on ce qu'est devenu le connétable ?

— Vous ne connaissez donc pas les grandes nouvelles ?

— Quelles nouvelles ?

— D'abord le roi est venu, ce matin, se loger au Louvre.

— Que dites-vous là ?

— Sous prétexte qu'on devait réparer les Tournelles.

— J'ignore quelles sont les coutumes de la cour de France.

— Chaque fois qu'un grand événement se prépare, Louis XI se renferme dans le Louvre.

— Une guerre peut-être... Ce serait fatal pour moi. Pour prospérer, les inventions de l'industrie ont besoin du calme de la paix.

— On prétend que Louis s'est écrié, en entrant dans le vieux Louvre : « Main-

tenant que me voilà dans ma bonne grosse tour du Louvre, qui tant de fois a fait trembler les vassaux indociles, vive Dieu ! j'étendrai ma main de justice. On saura que je suis roi de France. »

— C'est une menace contre le connétable !

— Nullement. Apprenez donc la seconde nouvelle !

— Parlez ! je suis impatient.

— Saint-Pol est déjà rentré en grâce.

Chronique agricole

TRAVAUX D'OCTOBRE

C'est en octobre qu'il faut procéder à l'arrachage des pommes de terre, autant que possible par une belle journée.

Les champs de pommes de terre ne sont pas ordinairement très grands dans nos contrées, aussi l'arrachage à la main est-il préférable parce qu'il permet d'opérer plus commodément la sélection des tubercules de semence. Ceux-ci devront être parfaitement sains, de grosseur uniforme et moyenne pour la variété cultivée. Il faut aussi séparer les tubercules atrophiés, trop petits, et ceux atteints par la maladie, des tubercules sains dits marchands.

La conservation de ceux-ci appelle beaucoup de soins, surtout si elle doit se faire en silos. Les silos sont établis sur un sol sain avec deux mètres de largeur sur 1 mètre 50 de hauteur. On laissera un évent formé par un petit fagot placé au milieu du tas verticalement et ne dépassant presque pas la partie supérieure. Le tas ainsi fait sera recouvert d'une mince couche de paille, puis de l'épaisseur de terre nécessaire. On terminera en creusant autour du silo, un petit fossé d'assainissement qui, du reste, fournira la terre nécessaire au recouvrement.

La conservation des betteraves fourragères se fera de la même façon et aussi celle des carottes, cependant la carotte, moins sensible que la betterave à la gelée, pourra n'être arrachée qu'à mesure des besoins et c'est bien préférable, parce qu'en tas elle s'échauffe assez vite.

Dans les prairies, les fossés et les rigoles curés, on arrose partiellement et modérément afin de ne pas entraver le pâturage qui peut, si le temps s'y prête, se prolonger jusqu'à la fin du mois. On peut ensuite commencer les fumures.

Dans les bois, on commence les premiers semis sur place ou en pépinière des arbres forestiers.

Au jardin fruitier, on récolte pommes et poires de conserve. Au jardin potager semer mâche, épinards, cerfeuil, laitue, romaine; planter oignons d'artichauts et faire blanchir le céleri, les cardons, la scarole et la chicorée.

Butter les vignes greffées, ébouillanter les souches contre les cochylys. Sélectionner les bois à greffer.

Au jardin d'agrément on achève

les semis et les plantations automnales. On rentre les plantes des corbeilles d'été et les tubercules de canna, dahlias, gladiols, etc. Commencer la plantation des bulbeuses de printemps; replanter les bordures de plantes vivaces. Opérer les rentrées en serre et en orangerie avant la fin du mois.

Chemin de fer d'Orléans

Fête de la Toussaint 1^{er} Novembre 1905
Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 28 Octobre au Dimanche 5 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Lundi 6 Novembre.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 6 Novembre.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Croisille (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Contras, ou Bergerac, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Croisille, Aguessac ou Millau, Bédarieux, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Castres (Tarn), St Sulpice (Tarn), Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1^{re} classe : 90 fr. — 2^e classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

RELATIONS PARIS-BARCELONE

PAR TRAIN RAPIDE BI-HEBDOMADAIRE
Trajet direct en Steeping-car 19 h. 3/4 à l'aller et 20 h. 1/2 au retour

Dans le but de faciliter les relations entre la France et l'Est de l'Espagne, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et la Compagnie Internationale des wagons-lits a organisé un service direct par trains rapides de Paris à Barcelone et vice-versa, via Toulouse et Narbonne.

Départ de Paris (Quai d'Orsay) les mercredis et samedis; départ de Barcelone les dimanches et jeudis suivant l'horaire ci-après :

Paris-Quai d'Orsay... départ. h. soir.
Paris-Austerlitz... départ. 7 h. 9 —
Narbonne... arrivée. 8 h. 53 mat.
Narbonne... départ. 9 h. 8 —
Barcelone... arrivée. 2 h. 48 soir.
Barcelone... départ. 1 h. 50 soir.
Narbonne... arrivée. 7 h. 36 —
Narbonne... départ. 8 h. 13 —
Paris-Austerlitz... arrivée. 10 h. 24 mat.
Paris-Quai d'Orsay... arrivée. 10 h. 33 —

Le supplément à percevoir pour le parcours total Paris-Barcelone ou vice-versa en sleeping-car est de 46 f. Ce supplément est réduit pour les parcours intermédiaires.

Excursions aux Gorges du Tarn

Relations rapides

Paris-Rodez-Séverac-le-Château.
Pour faciliter l'accès de la région si intéressante des Gorges du Tarn, par Séverac-le-Château, la Cie d'Orléans vient de mettre en marche un nouveau train rapide qui, partant de Paris-Quai-d'Orsay, à 7 heures du soir et de Paris-Austerlitz à 7 heures 9 arrive à Rodez à 6 heures 40 du matin et à Séverac-le-Château à 8 heures 13 matin.

Wagon restaurant au départ de Paris. Au retour, le train Midi part de Séverac-le-Château à 8 heures 11 du soir et de Rodez à 10 heures 20 pour arriver à Paris-Austerlitz à 10 heures 24 du matin et à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 33.

De Séverac-le-Château, on peut, soit se rendre directement aux Gorges du Tarn par un service régulier de voitures, soit s'y diriger via Mende, par les trains correspondants de la Compagnie du Midi.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

OFFRES D'EMPLOIS

3 fr. 50 par jour, travail d'adultes, à faire chez soi, continué, sans caution, PUTZY, Maisons-Alfort (Seine).

FONDÉ EN 1879
L'ARGUS de la PRESSE
le plus ancien bureau de coupures de journaux
14, Rue Drouot, 14
PARIS
lit ou dépose par jour, 40.000 journaux ou revues du monde entier;
publie l'ARGUS des REVUES, mensuel
édite l'ARGUS de l'"OFFICIEL"
contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.
L'ARGUS de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.
Adresse télégraphique : ACHAMBURE-PARIS
Adresse téléphonique : 102-02
Écriture au Directeur, 14, Rue Drouot, PARIS (11^e)

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
ÉCRIRE UN DENTIER dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX
Religieuse donne secret p^r guérir
enfants urinant au lit. Ecr. M^{me}
Burot, Chantenay (Loire-Inf.).

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFE TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKEM
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait
et entièrement garanti

PHARMACIE
de la CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS
Directeur : **P. GARNAL**
Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie
de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint
de l'Assistance Publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances
Médicaments de premier choix
La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue
HUILE DE FOIE DE MORUE
de JOHN STREVEN, de Bergen (Norwège)
la plus reconstituante, la plus facile à prendre
Dépôt : à la CROIX-ROUGE

Pour les personnes qui ne peuvent pas
tolérer l'Huile de Foie de Morue demander
LA PHOSPHODE
remplace avantageusement l'Huile de Foie
de Morue et constitue le reconstituant et le
dépuratif le plus efficace et le plus agréable
à prendre.
Prix : Demi-litre 2 fr. — Litre 3 fr. 50
Prix les plus réduits
MAISON DE CONFIANCE
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
Envoi franco
du
Catalogue
LA MARQUE
DE FABRIQUE
Réargenture
de
tous objets
MANUFACTURE :
66, Rue de Bondy, Paris.
et le
Nom CHRISTOFLE
en toutes
lettres.
MANUFACTURE :
66, Rue de Bondy, Paris.

La Ouate Thermogène ainsi que son nom l'indique, engendre la chaleur : c'est dire qu'elle combat merveilleusement toutes les affections ayant le froid pour origine :

DOULEURS, RHUMATISMES, BRONCHITES, MAUX DE GORGE, MAUX DE REINS, NÉURALGIES, TORTICOLIS, ETC.

Le Thermogène est un remède facile, sûr, prompt, ne causant aucune douleur, ne dérangeant aucune habitude, n'exigeant aucun repos ni régime.

MODE D'EMPLOI : La seule précaution à prendre, c'est que l'ouate soit bien adhérente à la peau, l'action ne se produisant qu'à cette condition. Si l'on veut une réaction prompte et énergique, on aspergera l'ouate de vinaigre. 1 fr. 50 la boîte.

En vente dans toutes Pharmacies.

Imprimerie A. Coueslant
1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molléro
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès
CARTES DE VISITE
PRIX MODÉRÉS